



ASSEMBLÉE
NATIONALE

COMMISSION DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

La Présidente

2013/102

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 14 juin 2013

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

La Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a adopté mercredi 12 juin un avis motivé au titre de la subsidiarité sur la proposition de règlement du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour l'accès au marché des services portuaires et la transparence financière des ports.

Je tenais à vous en faire part personnellement et à vous transmettre ci-joint le texte de cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'expression de ma meilleure considération.

Danielle AUROI